



## LA CONTRACTUALISATION AVEC LE SECTEUR ADAPTÉ ET PROTÉGÉ : Prestation de services, mise à disposition et cotraitance

Levez les freins pour développer ces contrats et être socialement responsables

### RÉSUMÉ

*Les contrats conclus avec le secteur adapté (ESAT et EA) constituent un mode alternatif de mise en œuvre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés incombant à toute entreprise de plus de 20 salariés.*

*La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel est venue réformer le régime en modifiant notamment le statut de cette contractualisation qui ne sera plus considérée comme une mise en œuvre partielle de l'obligation d'emploi mais continuera néanmoins de réduire le montant de la contribution annuelle due par les entreprises qui n'atteignent pas l'obligation d'emploi direct de travailleurs handicapés à hauteur de 6% de leurs effectifs.*

*BFPL AVOCATS vous propose, en collaboration avec RESEAU GESAT, une matinale pour approfondir les questions juridiques soulevées par la contractualisation avec les ESAT et les EA.*

## INTERVENANTS



Charlotte HAMMELRATH  
Avocat associé BFPL AVOCATS



Aurélie GUILLARD  
Avocat BFPL AVOCATS



Fabrice LHOIR  
RÉSEAU GESAT

## PROGRAMME

### INFOS PRATIQUES

JEUDI 29 NOVEMBRE 2018



Horaires : de 9 h à 12 h

8 h 30

Accueil petit déjeuner



BFPL AVOCATS  
10, square Beaujon  
75008 Paris

#### Accueil petit déjeuner

#### Les contrats de prestations de service sur site et de mises à disposition

- Définition et critères de distinction.
- Les écueils à éviter lors de la conclusion de ces contrats.
- Contenu contractuel des contrats de prestations de services.
- Les règles de la mise à disposition : distinction EA et ESAT.
- Les avantages et intérêts pour l'entreprise d'accueil.
- Retour d'expérience : mise à disposition de travailleurs handicapés au sein de l'Agence Française de Développement par LADAPT Paris.

#### La cotraitance des entreprises classiques avec des EA/ESAT ou entre EA/ESAT

- L'aménagement contractuel de la cotraitance, contenu des contrats.
- Points de vigilance pratiques.
- Retour d'expérience : exemple de cotraitance réussie entre Electrogeloz et Copiver.

#### Cocktail

### RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS

Tél : +33 1 58 36 18 70 - aguillard@bfpl-law.com - www.bfpl-law.com